

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LUPIAC

EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, Patrick MAGNE

Était absent et excusé : néant

Était absent : néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : M. Frédéric CORNU est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025

Décision modificative du budget

Recensement de la population 2026 : préparation de l'enquête, désignation du coordonnateur, indemnisation des heures complémentaires, indemnisation des frais de déplacement

Délibération des communes membres du SIEBAG pour l'adhésion du SIAEP de Monguilhem-Toujouse-Mormes à la compétence eau potable du SIEBAG

Délibération renouvellement de classement de la commune en commune touristique

Saisine mise en œuvre de la participation employeur au risque santé

Devis élagage

Projet d'aménagements des abords du village

Journée de la gendarmerie à Lupiac : Cérémonie Sainte Geneviève

Enseignes verticales : devis Métaleco

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025. Il est adopté à l'unanimité.

Décision modificative du Budget Primitif 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour ajouter des crédits en fonctionnement au chapitre 11 « charges à caractère général » afin de mandater les dépenses liées aux travaux à bâtiment suite au dossier sécheresse.

Elle propose les virements suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant en euros</i>	<i>Article (Chap) Opération</i>	<i>Montant en euros</i>
615221 (011)	132 252.95 €	75888	132 252.95 €

Le Conseil Municipal, approuve la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessus.

Recensement de la population 2026

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité confie aux communes le soin de préparer et réaliser les enquêtes de recensement.

rempart sud). Le lot 2 pour la création de toilettes au foirail est trop élevé.

Journée de la Gendarmerie du Gers à Lupiac.

Madame le Maire fait part au conseil que la gendarmerie du Gers a souhaité organiser la cérémonie de la Sainte Genevière à Lupiac. Cet évènement aura lieu le 10 octobre.

Enseignes verticales façade des services et commerces :

Le projet d'enseignes en métal à poser en façade des services et commerces est lancé. Un devis de l'entreprise METALECO s'élève à environ 1500€

Questions diverses

- ✓ Marque Petites Cités de Caractère organise l'assemblée générale le 28 et 29 septembre, Maxime FILLOS représentera la commune de Lupiac
- ✓ Programme travaux voirie : l'entreprise CMTP interviendra à l'automne
- ✓ Ecole : suite à une enquête établie par l'association des parents d'élèves, il est demandé d'organiser le repas à la cantine en deux services afin que les petits puissent être plus au calme
A été reçue une demande d'inscription à l'école de deux enfants résidents à MARAMBAT
- ✓ Le premier bilan de la saison touristique est satisfaisant, des groupes sont prévus pour octobre et novembre. Madame le Maire a reçu un architecte en bâtiment pour étudier une réorganisation du musée et de l'accueil.
- ✓ Stéphanie, l'employée de la Taverne de d'Artagnan demande si son fils pourrait participer à l'opération « été jeunes » la saison prochaine.
- ✓ Un concours de pêche est organisé au lac de Lacoste samedi 27 septembre, la commune offrira l'apéritif
- ✓ Le dispositif national « Ville à joie » qui a animé le marché du mardi 16 septembre souhaite renouveler l'opération le mardi 14 octobre.

La séance est levée à 22h35

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Véronique THIEUX LOUIT

Frédéric CORNU